Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Département de l'instruction publique et des cultes refuse l'ouverture d'une école privée scientologue

Le Chef du Département de l'instruction publique et des cultes du canton de Vaud (DIPC) communique que son département vient de refuser l'autorisation de diriger une école privée à une personne se réclamant de la scientologie. Il a ainsi confirmé le récent préavis de la Commission consultative de l'enseignement privé.

Au mois de juin 1995, à la suite d'une demande identique, le DIPC avait déjà formulé un premier refus. Saisi d'un recours, le Tribunal administratif avait sollicité de l'Etat un complément d'examen du dossier.

Au cours de cette procédure, une école utilisant une méthode d'enseignement prônée par les scientologues a été ouverte, à Lausanne, en toute illégalité. Le Chef du DIPC l'a alors fait fermer.

La procédure de réexamen de la requête, telle que demandée par le Tribunal administratif, vient de s'achever. La réponse négative apportée à la demande d'ouverture d'une école dirigée par un scientologue manifeste clairement la volonté de l'Etat de ne pas autoriser, sur sol vaudois, un enseignement de ce type.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 décembre 1997

M. Jean Jacques Schwaab, Conseiller d?Etat, Tél. (021) 316.30.00 - M. Fabien Loi Zedda, Secrétaire général du DIPC, Tél. (021) 316.30.04